



CYBERSÉCURITÉ • GESTION TI

## Loi 25: Aide-mémoire pour les PME

### HAUTE PRIORITÉ:

- Nommer un responsable** de la protection des renseignements personnels officiellement
- Faire l'**inventaire des Renseignements personnels** (R.P.) que vous détenez
- Faire l'**inventaire de vos fournisseurs**
- Ajouter une **Politique de confidentialité** valide sur le site web
- Ajouter une **bannière de consentement** valide sur le site web, si vous collectez des renseignements personnels par exemple, via des fichiers témoins (cookies)
- Tenir un **registre des incidents** de confidentialité
- Établir un **processus de notification** en cas d'incident (pour aviser les gens et la CAI)
- S'assurer d'**obtenir le consentement pour tout R.P. collectés**
- S'assurer d'**obtenir un consentement explicite pour tout R.P. sensible collecté.**

### PRIORITÉ MOYENNE:

- Créer une Politique de gestion des renseignements personnels (pour l'interne)
- Procéder à une Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) pour tout projet TI impliquant des renseignements personnels et pour tout transfert de R.P. hors du Québec.
- Ajouter des clauses sur à la vie privée dans tout contrat avec des partenaires ou fournisseurs
- Si vous

### AUTRES ÉLÉMENTS PARTICULIERS:

Si votre entreprise développe des applications ou des outils pour vos clients:

- Activer, par défaut, les paramètres de confidentialité au plus haut niveau de protection

Cet aide-mémoire simplifié est fourni à titre informatif seulement et ne remplace, en aucun cas, une lecture complète de la Loi ou une consultation avec un spécialiste juridique.

Pour plus d'information ou d'autres ressources, consultez notre site web: [mon-ti.ca](http://mon-ti.ca)